

---

*ASSEMBLEE GENERALE*

---

*27 JUIN 2020 – VISIO CONFERENCE*

Version : ~~434~~

Date : 27 juin 2020

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>APPEL DES DELEGUES .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>INTERVENTION DE M. Georges POTARD – Président de la Ligue IdF .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>ADOPTION DU PV de L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN A VELIZY .....</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>RAPPORTS MORAL ET FINANCIER .....</b>	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>STATISTIQUES DU COMITE.....</b>	<b>5</b>
<b>6.</b>	<b>RAPPORTS DES COMMISSIONS.....</b>	<b>5</b>
	A- Arbitrage.....	6
	B- Jeunes arbitres .....	6
	C- Organisation des compétitions .....	6
	D- Communication et informatique .....	6
	E- Discipline .....	6
	F- Réclamation et litiges .....	7
	G- Statuts et règlements .....	7
	H- Technique .....	7
<b>7.</b>	<b>VŒUX.....</b>	<b>7</b>
	A. Guide Financier .....	7
	B. Vœux CDA.....	9
	C. Vœux COC.....	10
<b>8.</b>	<b>VOTE DU BUDGET .....</b>	<b>19</b>
<b>9.</b>	<b>QUESTIONS REPONSES DIVERS .....</b>	<b>19</b>
<b>10.</b>	<b>FELICITATIONS AUX CLUBS MONTANT OU ACCEDANT EN NATIONALE .....</b>	<b>20</b>
<b>11.</b>	<b>FELICITATIONS AUX CLUBS MONTANT OU ACCEDANT EN REGIONALE.....</b>	<b>20</b>
<b>12.</b>	<b>LABEL ECOLE DE HAND .....</b>	<b>20</b>

## 1. APPEL DES DELEGUES

---

Chaque association délègue à l'assemblée générale du comité un représentant spécialement élu à cet effet.

9h15 : Appel des Délégués      Quorum nécessaire en voix : 111 et en clubs : 21

Le quorum étant atteint (168 sur 222 voix et 28 sur 42 clubs), l'Assemblée Générale ordinaire peut donc délibérer valablement.

**Membres du Conseil d'administration présents** : Mesdames Laurence CHERENCEY-ROHOU, Brigitte LESECO, Audrey SCHOHN, et Messieurs Frédéric BADIN, Damien BLANCHET, Pascal BOSSUET, Pierre-Olivier LEVET, Laurent LE TRIONNAIRE, Laurent MOMET, Clément RAINGEARD, Fabien ROYER.

**Absents excusés** : Mesdames Amélie FOLLIOU, Gaëlle FRANCISCO, Christine PETIT et Messieurs Nicolas BOURSIER, Philippe LE COUSTOUR.

**Autres présents** : Messieurs Victor GARRIGUET, Luc MISERY et Georges POTARD

Le Président du Comité ouvre la réunion à 9h45 et remercie les participants de leur présence.

### Ordre du jour

- Appel des délégués
- Adoption du PV de l'AG du 28 juin 2019 à Vélizy
- Rapports : moral et financier
- Rapports des commissions
- Examen des vœux
- Vote du budget
- Remises des récompenses

Monsieur Frédéric BADIN explique la procédure pour la visio-conférence et pour les votes : les clubs votent chacun avec les liens envoyés par Monsieur Fabien Royer qui sont ouverts jusqu'à la fin de l'AG.

## 2. INTERVENTION DE M. GEORGES POTARD – PRESIDENT DE LA LIGUE IDF

Monsieur Georges POTARD prend la parole en précisant que ce sera sa dernière AG ordinaire du comité des Yvelines en tant que président de la ligue Ile de France, en effet après 20 ans à la tête de la ligue PIFO puis de la ligue Ile de France, il ne reprendra pas de mandat pour le territoire. Il indique qu'il est et restera membre du club de Plaisir, et restera donc proche du Handball des Yvelines.

Il poursuit en indiquant que la situation sanitaire actuelle rend l'avenir incertain, mais avec l'autorisation récente de reprendre le handball, on voit les nuages s'éloigner. Il y aura des fonds pour aider les clubs franciliens fragilisés. Les difficultés seront peut-être plus présentes sur la saison prochaine, les budgets risquant d'être touchés par une baisse des licenciés.

Il rappelle que l'AG électorale se déroulera le 24/10/20 à la Maison du Handball, et dans le même temps

Il rappelle que l'AG électorale se déroulera le 24/10/20 à la Maison du Handball, et

Parallèlement dans le même temps à la FFHB, il y aura ~~une~~ l'AG électorale avec vraisemblablement 3 listes: qui s'opposeront.

L'AG ordinaire pour la Ligue ne sera pas réalisée en visioconférence, trop compliqué avec 245 clubs, l'ordre du jour sera allégé avec comme sujets importants un budget diminué, et une partie plus importante avec la validation des projets COC.

Il termine son intervention en disant qu'il reste connecté à l'AG en visio-conférence jusqu'à la fin et répondra aux questions s'il y en a.

Monsieur Frédéric Badin remercie Monsieur Georges Potard pour son engagement pour le handball Francilien durant ces 20 dernières années. Il sera heureux de le croiser au hasard des terrains yvelinois et dans le club cher à son cœur. Difficile de faire une standing ovation en visio-conférence, mais le cœur y est. Plusieurs clubs remercient également Monsieur Georges Potard.

## 3. ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN A VELIZY

Monsieur Frédéric BADIN demande s'il y a des remarques sur le PV du 28 juin 2019 à Vélizy.

- **Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019 à Vélizy**  
Résultat des votes : Votants 26 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 154 – Voix exprimées : 154  
Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non-votant : 0  
Le compte-rendu est adopté

## 4. RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

Monsieur Frédéric BADIN prend la parole en se demandant qui aurait bien pu imaginer une situation comme celle que nous traversons. La pandémie a bouleversé notre quotidien et durement touché nos activités autour du handball. On ne sait pas ce que l'avenir nous réservera à la rentrée, mais le comité

sera à l'écoute des clubs qui rencontreront des difficultés, indique qu'il ne faut pas hésiter à contacter le Comité s'il y a des problèmes dans les clubs.

Il faut aussi se projeter à plus long terme, et la réflexion que nous devons avoir tous ensemble, c'est de pouvoir diversifier nos offres de pratique dans le futur afin de pouvoir surmonter au mieux l'arrêt des compétitions. Cela doit être un axe de développement du comité dans les années à venir.

Il explique ensuite la différence des résultats communiqués aux clubs lors de la dernière visio et ceux arrêtés par le cabinet comptable. Les amortissements et un effet sur les licences à la suite des écritures comptable n'avaient pas été comptabilisés avant notre dernière réunion de mai dernier.

Ensuite, Monsieur Pierre-Olivier LEVET présente le rapport financier. Il indique que la situation

Ensuite, Monsieur Pierre-Olivier LEVET présente le rapport financier.

Il indique que la situation économique du Comité est satisfaisante et pérenne même avec le déficit.

Plusieurs axes expliquaient par Monsieur Frédéric Badin, Il met également en lumière deux comptes qui ont modifié le résultat : ainsi que les formations de la Ligue que nous facturons à la fin des formations, et qui ont donc basculé de l'année 2020 à l'année 2021 et encore quelques travaux à Bailly-

Il propose, comme les années précédentes d'affecter le résultat bénéficiaire aux réserves.

- **Adoption rapports moral et financier**

Résultat des votes : Votants 26 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 157 – Voix exprimées : 157

Pour : 157 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non-votant : 0

Les rapports moral et financier sont adoptés

## 5. STATISTIQUES DU COMITE

Monsieur Victor GARRIGUET présente les statistiques du Comité

Le nombre de féminines croit de 3% pour atteindre son plus haut taux (31%) depuis la création du comité (2170) alors que les masculins baissent de 4%.

L'objectif pour la prochaine Olympiade est le développement du nombre de licenciés, avec plusieurs projets pour atteindre 10 000 licenciés en 2024.

## 6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Monsieur Frédéric BADIN demande aux clubs s'ils ont des remarques sur les rapports des commissions et aux présidents de ces commissions s'ils veulent intervenir sur leur partie.

**A- ARBITRAGE**

Pas de commentaire

**B- JEUNES ARBITRES**

Pas de commentaire

**• Rapport commission CDA ET CDJA**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 157 voix – Contre : 4 – Abstention : 0

Le rapport des deux commissions est adopté.

[Monsieur Frédéric Badin intervient en remerciant Monsieur Damien Blanchet pour sa présidence de la CDA durant ces 4 années. Son activité personnelle ne lui permet pas de continuer pour un nouveau mandat malheureusement.](#)

**F-C- ORGANISATION DES COMPETITIONS**

[Pour mémoire, nous avons procédé à un changement de présidente : Laurence CHERENCEY-ROHOU remplaçant Audrey SCHOHN qui sera chargée de la mise en place de la commission développement.](#)

**• Rapport commission COC**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 148 voix – Contre : 0 – Abstention : 13

Le rapport de la commission est adopté**G-D- COMMUNICATION ET INFORMATIQUE**

Pas de commentaire

**• Rapport commission CCI**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 161 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le rapport de la commission est adopté**H-E- DISCIPLINE**

[Pour rappel, les joueurs sous le coup de suspension recevront un courrier leur indiquant leur date de reprise à la rentrée, les courriers seront envoyés par la Ligue directement.](#)

- **Rapport commission CD**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161  
Pour : 157 voix – Contre : 4 – Abstention : 0  
Le rapport de la commission est adopté

#### I-F- RECLAMATION ET LITIGES

Changement de président Laurent LE TRIONNAIRE remplace Laurence CHERENCEY-ROHOU

- **Rapport commission CRL**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161  
Pour : 152 voix – Contre : 0 – Abstention : 9  
Le rapport de la commission est adopté

#### J-G- STATUTS ET REGLEMENTS

Pas de commentaire

- **Rapport commission CSR**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161  
Pour : 138 voix – Contre : 0 – Abstention : 23  
Le rapport de la commission est adopté

#### K-H- TECHNIQUE

Pas de commentaire

- **Rapport commission CT**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161  
Pour : 161 voix – Contre : 0 – Abstention : 0  
Le rapport de la commission est adopté

## 7. VŒUX

### A. GUIDE FINANCIER

#### Vœu n°1 – Gratuité exceptionnelle pour la saison 2020/2021

#### Suppression des tarifs d'engagement pour la saison 2020/2021 :

- ~~Affiliation~~ ~~150,00-€~~
- ~~Gestion internet~~ ~~103,00-€~~
- ~~Cotisations annuelles~~

Comité Départemental de Handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00042 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43  
Tél. : 01 30 54 09 60 / Email : [5878000@ffhandball.net](mailto:5878000@ffhandball.net) / Web : <http://www.comite78-handball.org>



~~Participation Club au développement de l'arbitrage – 55,00 €~~

Monsieur Georges Potard indique qu'il y aura également la suppression de l'affiliation de la part fédérale d'environ 70 €

• **Vœu n°1**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 161 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

**Vœu n°2 - Modification des tarifs AJAJ :**

Actuellement, quelle que soit la durée de la rencontre et du niveau de l'accompagnateur, une indemnité unique est versée : proposition d'un tarif adapté en fonction du temps de jeu et du niveau de l'accompagnateur.

## VACATIONS

### FORMATION DE JUGE ARBITRE

Soirée..... 30,00 €

Demi-journée..... 30,00 €

Si compétition officielle..... régler au forfait indemnités d'arbitrage

### FORMATION DE JUGES ARBITRES JEUNES

Séance demi-journée..... 30,00 €

Séance journée..... 60,00 €

Si compétition officielle..... régler au forfait indemnités d'arbitrage

### MATCH

Suivi match..... 60,00 €

### TOURNOI

Demi-journée..... 40,00 €

Journée..... 80,00 €

### INDEMNITES ACCOMPAGNEUR « CLUB » JA / JAJ

Accompagnement match..... 40,00 €

Accompagnement second match ..... 20,00 €

### INDEMNITES ACCOMPAGNEUR « T3 » JA / JAJ

La CDA/CDJA attribue le grade d'accompagnateur T3 en fonction des diplômes ou de l'expérience de l'accompagnateur

Accompagnement match, temps de jeu de 2x30'..... 60,00 €

Accompagnement second match, temps de jeu de 2x30'..... 40,00 €

Accompagnement match, temps de jeu de 2x25' ..... 50,00 €  
Accompagnement second match, temps de jeu de 2x25' ..... 33,00 €

Accompagnement match, temps de jeu de 2x20' ..... 40,00 €  
Accompagnement second match, temps de jeu de 2x20' ..... 27,00 €

Accompagnement match, temps de jeu de 2x20' ..... 40,00 €  
Accompagnement second match, temps de jeu de 2x20' ..... 27,00 €

Accompagnement match, temps de jeu inférieur à 40' ..... 40,00 €  
Accompagnement second match, temps de jeu inférieur à 40' ..... 20,00 €

- **Vœu n°2**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 148 voix – Contre : 5 – Abstention : 8

Le vœu est adopté

H.B. \_\_\_\_\_ VŒUX CDA

**Vœu n°3 : Accompagnement obligatoire tous les 5 matchs**

Un trop grand nombre de matchs départementaux sont tenus par des JAT2 (Juges-Arbitres ligues) et nous laisse penser que nous avons suffisamment de Juges-Arbitres. Dans un souci de développement de la filière arbitrale (JAJ et JAT3), les JAT2 souhaitant officier sur le département devront réaliser un accompagnement (JAJ ou JA) tous les 5 matchs.

Ajout d'un article dans le règlement de la commission d'arbitrage :

**Titre IV – E Accompagnement**

Tout JA T2 officiant sur le département devra réaliser un accompagnement (JAJ ou JA) toutes les 5 rencontres effectuées sur désignation de la CDA 78.

- **Vœu n°3**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 137 voix – Contre : 11 – Abstention : 13

Le vœu est adopté

**Vœu n°4 : Blocage indemnité en l'absence de rapport**

À la suite d'un rapport, une réclamation ou un rapport de résine sur FDME, les indemnités seront bloquées tant que le rapport du juge arbitre n'a pas été communiqué à la CDA78.

Ajout d'une phrase à l'article IV.B1 du règlement de la commission d'arbitrage :

**Titre IV – B Remboursement de frais d'arbitrage**

En cas de rapport, réclamation ou rapport portant sur l'utilisation de résine sur FDME, et en l'absence de compte rendu du JA ayant officié, les indemnités de rencontre seront bloquées par la CDA 78.

- **Vœu n°4**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 153 voix – Contre : 5 – Abstention : 3

Le vœu est adopté

I.C. Vœux COC**Vœu n°5 : Classement des équipes jeunes**

Dans un souci de transparence, un classement est établi par catégorie afin de classer les équipes jeunes du comité aussi bien pour les délayages que pour les tirages de la coupe.

1 - Tous les ans, toutes les équipes jeunes sont classées suivant le résultat de la saison, on affecte les points aux années d'âges concernées suivant le classement obtenu.

2 - On établit ensuite un classement suivant les résultats sur 3 années avec le coefficient suivant : saison N-3 10% - N-2 100% - N-1 50% sur tous les niveaux U11 à U18 ;

En ce qui concerne les conventions, les points sont attribués au club porteur, et uniquement à celui-ci. Pour l'année en cours, et uniquement celle-ci, possibilité d'affecter les points à un autre club de la convention.

Ajout des articles suivants dans les règlements particuliers de la COC 78 :

**78.4 Modalité de classement des compétitions jeunes (Classement COC)**

Pour préparer les compétitions, un classement COC des équipes est réalisé pour les différentes phases de délayages de la saison N.

**78.4.1 Modalité**

Les classements se font sur la base des 3 dernières saisons connues et achevées, pour chaque catégorie d'âge.

Toutes les équipes du 78 sont classées selon leur rang dans les différents championnats du plus haut niveau National au plus bas niveau Territorial. Il n'est pas pris en compte le challenge U13 de la ligue IDF.

#### 78.4.2 Mode de calcul

On affecte un nombre de points par équipe suivant les années de la catégorie d'âge.

Pour la dernière année de la catégorie d'âge : on affecte 1000 points à l'équipe classée 1ère

Pour l'année suivante de la catégorie d'âge : on affecte 500 points à l'équipe classée 1ère

Pour la 1ème année de la catégorie d'âge (U18) : on affecte 250 points à l'équipe classée 1ère

Pour les équipes suivantes, les points sont calculés au prorata de leur classement.

Exemple : Pour 20 équipes engagées en U18

Nbre éq.	Catégorie U18			
	20 Classement	Points / année 3 <sup>ème</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
Equipe A	1 <sup>er</sup>	1000	500	250
Equipe B	2 <sup>ème</sup>	950	475	238
Equipe ...	...			
Equipe E	5 <sup>ème</sup>	800	400	200
Equipe ...	...			
Equipe J	10 <sup>ème</sup>	550	275	138
Equipe ...	...			
Equipe T	20 <sup>ème</sup>	50	25	13

- On calcule le classement COC par catégorie en prenant en compte
  - 50% des points de la saison N-1
  - 100% des points de la saison N-2
  - 10% des points de la saison N-3

Exemple : U15 63 équipes

U15								
Saison		N-3			N-2		N-1	
Coefficient à appliquer		10,00%			100,00%		50,00%	
	Classement	Points	2 <sup>ème</sup> année	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
Equipe A	1 <sup>er</sup>	2294	490	632	962	481	478	1000
Equipe B	2 <sup>ème</sup>	2249	500	825	981	490	457	834
...	...							
Equipe ...	32 <sup>ème</sup>	1005	154	35	462	231	130	458
...	...							
Equipe ...	62 <sup>ème</sup>	1	10	0	0	0	0	0
Equipe ...	63 <sup>ème</sup>	0	0	0	0	0	0	0

#### 78.4.3 Equipe en convention

- Pour les équipes en convention, par défaut, les points sont attribués au club porteur. Pour la mise en place de ce classement, les saisons 2017/2018 et 2018/2019 ne pourront pas être modifiées.
- Les conventions ont néanmoins la possibilité de modifier l'affectation des points à un club de la convention à la fin de la saison N, ce changement est effectué une fois pour toute et ne pourra plus être modifié lors des saisons suivantes.
- Cette demande de modification doit être adressée au CDHBY avant le 1er juin.
- Les points d'une équipe en convention sont attribués à l'équipe du club porteur (ou un autre selon modalités décrites ci-dessus) et uniquement à celui-ci.
- Et la règle s'applique alors de la même façon sur les équipes suivantes du club de la même catégorie : si le club est porteur, il est récipiendaire des points, sinon on passe à l'équipe suivante.
- Pour le club faisant partie d'une convention, mais sans être récipiendaire, aucun point n'est attribué.
- Lorsqu'un club fait partie d'une convention, sans être club porteur, les points de son équipe 1B seront attribués à l'équipe 1A (ou 1C vers 1B, etc...).
- **Vœu n°5**  
Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161  
Pour : 143 voix – Contre : 13 – Abstention : 5  
Le vœu est adopté

#### Vœu n°6 : Suppression des têtes de séries pour les délayages région jeunes

Afin d'offrir la possibilité aux équipes les moins bien classées de pouvoir disputer la première place des délayages, suppression des « têtes de séries protégées », sauf cas de force majeure validé par l'assemblée générale du comité.

#### Suppression de la phrase suivante dans l'article :

Comité Départemental de Handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY  
Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00042 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43  
Tél. : 01 30 54 09 60 / Email : [5878000@ffhandball.net](mailto:5878000@ffhandball.net) / Web : <http://www.comite78-handball.org>

### 107.3 Championnat jeunes

#### 107.3.1 Accession au niveau régional

Sur l'ensemble des catégories, la COC et la TECHNIQUE sous validation du BD désigneront les numéros 1 et 2 qui pourront être directement qualifiés pour le délayage régional. Les autres équipes devront se qualifier à travers des tournois selon le nombre d'équipes inscrites.

- **Vœu n°6**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 144 voix – Contre : 17 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

#### **Vœu n°7 : Compétitions jeunes – Mise en place de formules de compétition prédéfinies à compter de la saison 2021/2022**

- **Vœu n°7**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 135 voix – Contre : 0 – Abstention : 26

Le vœu est adopté

#### **Vœu n°8 : Catégorie U11 – Encadrement de la mixité**

La mixité est **tolérée** dans les championnats U11 M. Pour les clubs qui n'auraient pas suffisamment de filles pour engager une équipe U11F, après demande d'autorisation du club puis validation de la commission technique.

Aucune demande ne sera acceptée pour des clubs ayant plus de 5 licences dans la catégorie d'âge – 11 ans jusqu'au 31/12 de la saison en cours. Après cette date, les demandes seront étudiées par la commission technique et le BD.

#### **Ajout d'une phrase dans l'article**

##### 80.7 AMENAGEMENT DES REGLES CATEGORIES U11

- Pour les clubs qui n'auraient pas suffisamment de filles pour engager une équipe U11F, après demande et validation d'autorisation par la commission technique, la mixité sera tolérée dans les championnats U11M.
- **Aucune demande ne sera acceptée pour des clubs ayant plus de 5 licences féminines dans la catégorie d'âge U11 jusqu'au 31/12 de la saison en cours. Après cette date, les demandes seront étudiées par la commission technique et le BD.**

- **Vœu n°8**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 151 voix – Contre : 5 – Abstention : 5

Le vœu est adopté

### Vœu n°9 : Encadrement des regroupements au niveau départemental

Afin de mieux définir les possibilités de regroupement et d'encadrer le niveau d'évolution de cette équipe dans les compétitions, proposition de l'ajout de cet article 24 dans les règlements particuliers de la COC 78.

#### Les regroupements temporaires

24 : Regroupement temporaire d'équipes de clubs différents au niveau territorial

24.3 Aménagement supplémentaire mise en place par le comité

24.3.1 Condition de mise en œuvre

Le comité autorisera les regroupements temporaires s'ils respectent les critères suivants :

- \_\_\_ Moins de 7 joueurs de la catégorie demandée dans la structure d'un des deux clubs
- \_\_\_ Distance inférieure à 15 kms entre les deux clubs
- \_\_\_ Les clubs ne doivent pas être en convention dans la catégorie demandée

Les demandes ne remplissant pas ces conditions seront examinées au cas par cas par la COC et le BD.

24.3.2 Evolution dans les championnats

Pour les catégories +16 masculines, l'équipe ne pourra évoluer qu'au plus bas niveau territorial

Pour les catégories +16 féminines, l'équipe pourra évoluer en 1ère division territoriale mais ne sera pas autorisée à accéder au niveau régional et ne pourra prétendre au titre de champion.

Pour les catégories jeunes, l'équipe ne pourra pas évoluer en 1ère division territoriale

Quand une équipe en regroupement est classée dans une position qui lui permettrait d'être championne ou en position d'accession à un niveau supérieur, c'est l'équipe classée immédiatement derrière dans sa poule qui bénéficiera de sa position

L'autorisation du regroupement sera communiquée en retour par le Comité.

- **Vœu n°9**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 143 voix – Contre : 0 – Abstention : 18

Le vœu est adopté

### Vœu n°10 : Condition de repêchage et grilles de montées descentes

Actuellement aucune règle précise n'est définie en cas de repêchage, proposition de fixer un cadre, mais qui doit être lié aux grilles de montées descentes.

#### Définition :

Les places d'accèsion et de relégation sont définies en fonction des classements définitifs (après application de la CMCD) établis par rapport à la grille officielle des montées et descentes.

Toute accession ou relégation supplémentaire, pour quelque motif que ce soit (équipe reléguée administrativement, équipe ne respectant pas les quotas, équipe réserve ne pouvant pas monter, etc.) fera l'objet d'un repêchage.

### Vœu N°10 : choix 1 – grille actuelle et condition de repêchage

La COC procédera au repêchage des équipes dans l'ordre suivant :

- Le premier non-accédant de la division inférieure.
- Le premier reléguable de la division supérieure.
- Le deuxième non-accédant de la division inférieure.
- Le deuxième reléguable de la division supérieure.
- Et ainsi de suite...

TABLEAU MONTEES & DESCENTES +16 ANS MASCULINS

Nbre descente de Région	0	1	2	3	4	5
1	M	M	M	M	M	M
2	M	M	M	M	M	M
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						D
10					D	D
11			D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12
1	M	M	M	M	M	M
2	M	M	M			
3	M					
4						
5						
6						
7						
8						D
9						D
10					D	D
11			D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12

TABLEAU MONTEES & DESCENTES +16 ANS MASCULINS

Nbre descente de Région	0	1	2	3	4	5
1	M	M	M	M	M	M
2	M	M				
3						
4						
5						
6						
7						
8						D
9					D	D
10				D	D	D
11		D	D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12
1	M	M	M	M	M	M
2	M	M				
3						
4						
5						
6						
7						
8						D
9					D	D
10				D	D	D
11		D	D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12

### Vœu N°10 : choix 2 – nouvelle grille et condition de repêchage

La COC procédera au repêchage des équipes dans l'ordre suivant :

- Le premier reléguable de la division supérieure.
- Le premier non-accédant de la division inférieure.
- Le deuxième reléguable de la division supérieure.
- Le deuxième non-accédant de la division inférieure.
- Et ainsi de suite...

TABLEAU MONTEES &amp; DESCENTES +16 ANS MASCULINS

Nbre descente de Région		0	1	2	3	4	5
1ère division territoriale	1	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						D
	9					D	D
	10			D	D	D	D
	11	D	D	D	D	D	D
	12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante		12	12	12	12	12	12
2ème division territoriale	1	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M			
	4	M					
	5						
	6						
	7						
	8						D
	9					D	D
	10			D	D	D	D
	11	D	D	D	D	D	D
	12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante		12	12	12	12	12	12

TABLEAU MONTEES &amp; DESCENTES +16 ANS MASCULINS

Nbre descente de Région		0	1	2	3	4	5
1ère division territoriale	1	M	M	M	M	M	M
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						D
	8					D	D
	9				D	D	D
	10			D	D	D	D
	11	D	D	D	D	D	D
	12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante		12	12	12	12	12	12
2ème division territoriale	1	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M
	3	M	M				
	4	M					
	5						
	6						
	7						
	8						D
	9					D	D
	10			D	D	D	D
	11	D	D	D	D	D	D
	12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante		12	12	12	12	12	12

- **Vœu n°10**

Résultat des votes : Votants 26 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Choix n°1 : 65 voix – Choix n°2 : 88 voix – Abstention : 0

Le vœu choix 2 est adopté

#### Vœu n°11 : Règlements des JA et JAJ et facturation aux clubs

La mise en place d'EURECIA (dématérialisation du paiement des arbitres et facturation aux clubs) est un service aux clubs apprécié par l'ensemble des acteurs du département. Pourtant, certains clubs ne règlent pas les factures dans le temps imparti, nécessitant des relances de la part du secrétariat du comité.

Proposition d'application de sanction sportive et financière si le règlement de la facture dépasse le temps alloué pour le règlement (sauf cas exceptionnel justifié par le club) :

#### Article 91.2 – Paiement des JA/JAJ et facturation club

##### c) Modalité de remboursement

Le règlement des indemnités au juge arbitre s'effectue par le comité via l'application « EURECIA » le premier vendredi de chaque mois suivant la validation de la note de frais.

Le club dispose de 48 h à compter de la réception de chaque courriel du comité pour demander des explications s'il constate des anomalies ou des documents manquants.

Le club doit s'acquitter du paiement de la facture, par virement ou chèque bancaire, dans les 8 jours à compter de la réception de chaque courriel du comité, s'il n'a pas opté pour le prélèvement.

##### d) Mesure administrative en cas de non-paiement.

Si un paiement n'est pas honoré dans les délais par le club recevant alors qu'il dispose de tous les justificatifs nécessaires, le club fautif sera sanctionné de la mesure administrative automatique de(s) match(s) perdu(s) par pénalité prononcé par la COC.

#### Rappel : possibilité d'adhérer au prélèvement automatique

- **Vœu n°11**

Comité Départemental de Handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00042 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43

Tél. : 01 30 54 09 60 / Email : [5878000@ffhandball.net](mailto:5878000@ffhandball.net) / Web : <http://www.comite78-handball.org>

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161  
Pour : 148 voix – Contre : 13 – Abstention : 0  
Le vœu est adopté

#### Vœu n°12 : Forfait isolé

On constate que des clubs attendent l'ultime moment pour déclarer un forfait sur une équipe afin d'éviter l'amende liée à celui-ci. Proposition de diminuer cette amende lorsque le forfait est déclaré suffisamment en amont permettant de prévenir tous les acteurs de la rencontre.

##### article 104.2 – Forfait isolé

Lorsqu'un club prévient le comité du forfait de son équipe 48h00 avant la date et l'heure de la rencontre saisie dans Gesthand, la pénalité financière est réduite de 50%.

Le club de Limay souhaiterait qu'une partie de l'amende soit reversée au club recevant. Monsieur Frédéric Badin indique que cette proposition n'était pas à l'ordre du jour, il propose de la noter pour la prochaine AG.

Le club du CA Mantes indique qu'avec des entrainements le vendredi à 20h il est difficile de déclarer un forfait 48h avant, de même pour les entrainements du samedi pour les plus jeunes.

Monsieur Fabien Royer de la Commission Communication et Informatique indique que prévenir 48h avant c'est pour pouvoir s'organiser  
Monsieur Victor Garriguet, directeur du Comité précise qu'avec le nouveau logiciel My Coach cela devrait aider les clubs à la rentrée.

Mis en forme : Non Surlignage

Mis en forme : Non Surlignage

- **Vœu n°12**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161  
Pour : 161 voix – Contre : 0 – Abstention : 0  
Le vœu est adopté

#### Vœu n°13 : Coupe des Yvelines catégorie jeunes – Convention

Devant la multiplication des conventions, la compétition jeunes a perdu son identité « club ». De plus les tirages sont devenus compliqués afin d'éviter qu'une convention affronte un club en faisant partie. Nous proposons de supprimer les conventions de la compétition : mais cela rend difficile le rattachement à un niveau de jeu. Pour simplifier, on propose également de supprimer le handicap en jeunes, et de ce fait, suppression également des règles aménagées U 15 en coupe.  
La problématique n'étant pas la même en masculins et féminins, vote séparé

#### 78.3 Coupe & Challenge des Yvelines

**Afin de redonner une identité « club » à cette compétition, les équipes jeunes en convention ou en regroupement ne peuvent pas participer. Les clubs n'ayant pas d'équipe jeunes dans une catégorie en dehors de leur(s) convention(s) ont la possibilité de l'inscrire en coupe. Cette équipe sera ajoutée au bas du classement COC de la saison N (article 78.4).**

Commenté [GR1]: Ajouté

Vœu N°13A : suppression des conventions et du handicap en coupe jeunes féminines

Vœu N°13B : suppression des conventions et du handicap en coupe jeunes masculins

Comité Départemental de Handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00042 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43  
Tél. : 01 30 54 09 60 / Email : [5878000@ffhandball.net](mailto:5878000@ffhandball.net) / Web : <http://www.comite78-handball.org>

Le club de Trappes précise que s'il y a que 2 filles dans une convention et dans le club, ces dernières ne pourront pas jouer.

Le club de Cellois indique le même commentaire pour les garçons.

Et le club de Conflans indique qu'il n'est pas noté pour les regroupements temporaires, donc ils pourront s'inscrire cette année, à noter dans les vœux l'année prochaine.

Mis en forme : Non Surlignage

- **Vœu n°13 A**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 55 voix – Contre : 92 – Abstention : 14

Le vœu n'est pas adopté

- **Vœu n°13 B**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 95 voix – Contre : 47 – Abstention : 19

Le vœu est adopté

#### **Vœu n°14 : Aménagement des compétitions en fonction de l'évolution de la situation sanitaire**

Les compétitions débiteront à une date autorisée par la FFHB, pour une base de 10 dates minimum, ensuite la fin des compétitions sera adaptée en fonction des dates restantes dans le calendrier

Championnat + 16 ans : poule de 12 deviennent 2 poules de 6

Jeunes : adaptation avec le championnat régional, compétition en fonction des dates disponibles dans le calendrier

Avec la consigne (reçue par la FFHB) à respecter d'éviter les tournois

Monsieur Frédéric Badin précise que la date de reprise sera entre le 27 septembre et le 11 octobre, il faut retenir le 4 octobre.

- **Vœu n°14**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 - Voix totales : 161 - Voix exprimées : 161

Pour : 161 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

## 8. VOTE DU BUDGET

Monsieur Frédéric BADIN demande s'il y a des remarques sur le budget 2019.

- **Adoption du Budget 2019**

Résultat des votes : Votants 27 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 161 – Voix exprimées : 160

Pour : 160 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non-votant : 1

Le budget est adopté

## 9. QUESTIONS REPONSES DIVERSES

La reprise de l'activité sera possible à partir du 22 juin 2020. Il faut voir avec les mairies de chaque club pour l'ouverture des installations.

Concernant cette reprise, plusieurs clubs se plaignent que la FFHB ait envoyé directement les informations aux licenciés, alors que les mairies ne sont pas encore d'accord pour ouvrir les installations. Cela met les clubs en difficulté vis-à-vis de leurs licenciés. Monsieur Frédéric Badin indique qu'il fera remonter ce point à la FFHB.

Monsieur Luc Miserey (DDCS) indique que c'est une problématique compliquée à gérer car eux-mêmes ont le problème : les difficultés viennent du délai d'envoi des informations par le ministère et de la mise en place. Il invite les clubs à suivre régulièrement les informations.

Plusieurs clubs indiquent qu'ils ont des problèmes avec le certificat médical obligatoire pour tous les licenciés, qui est refusé par certains médecins. Monsieur Frédéric Badin indique que le point a déjà été remonté à la FFHB : nous attendons un retour sur le sujet.

La reprise des championnats aura lieu entre le 27/09/20 et le 11/10/20

Les projets COC pour cette nouvelle saison : suppression d'inscription, renouveler les équipes automatiquement après publication des classements

Intervention de Monsieur Luc Miserey : de manière durable il y aura des conséquences sur la reprise avec gestes barrières. On ne reprendra pas comme avant.

Le projet Technique : création d'une convention championnat de France U18 Masculine puis la saison

Le projet Technique : Création d'une convention championnat de France U18 Masculine puis l'année suivante la saison prochaine en féminine, il y aura une participation budgétaire-financière par le comité.

Madame Brigitte Lesecq intervient : pour les qualifications des licences, et il y a déjà beaucoup de licences déjà renvoyées pour les motifs suivants (les photos ne sont pas aux normes, certificat médical avec absence de date de naissance ou tampon médecin illisible, autorisation parentale ancien, etc.)

## 10. FELICITATIONS AUX CLUBS MONTANT OU ACCEDANT EN NATIONALE

---

- Bravo à Conflans HBC qui accède en nationale 1 féminine
- Bravo à Houilles-Carières-Le Vésinet qui accède en nationale 3 masculine

## 11. FELICITATIONS AUX CLUBS MONTANT OU ACCEDANT EN REGIONALE

---

Bravo également aux clubs accédant au niveau régional, ou montant d'une division au niveau régional :

### Accession au niveau régional :

- AS POISSY HANDBALL
- TEAM 2 RIVES
- EFCY 2

### Montée d'une division au niveau régional :

- AS TRAPPES HANDBALL (accession en excellence régionale)
- AS MANTES FEMININS (accession en nationale 3 féminine régionale)

## 12. LABEL ECOLE DE HAND

---

Label Ecole de Hand SIMPLE :

- HB Bougival
- Guyancourt HB
- Rambouillet Sports
- HB Bois d'Arcy
- US Le Pecq
- AS Sartrouville

Label Ecole de Hand BRONZE :

- Cellois HB
- AS St-Cyr Fontenay HB 78
- US Houdan HB
- US Maisons-Laffitte HB
- Elancourt-Maurepas HB
- HBC Vélizy
- Triel Chanteloup Hautil HB

---

Comité Départemental de Handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00042 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43  
Tél. : 01 30 54 09 60 / Email : [5878000@ffhandball.net](mailto:5878000@ffhandball.net) / Web : <http://www.comite78-handball.org>



- ASC Trappes
- Les Clayes-Sous-Bois
- Limay HBC 78

Labels Ecole de Hand ARGENT :

- AS Mantaise
- CA Mantes
- CLOC Achères
- AS Bonnières
- HBC Conflans
- ASHB Les Mureaux
- AS Montigny-le-Bretonneux HB
- USHB Vernouillet-Verneuil

Labels Ecole de Hand OR

- Plaisir HBC
- Houilles-Carières-Le Vésinet
- AS Poissy HB
- Versailles HBC

Félicitations aux clubs qui montent en nationale et en régionale, les récompenses seront remises à l'Assemblée Générale Elective en octobre 2020 avec les labels.

L'Assemblée Générale Elective aura lieu le 10/10/2020 en présentiel car [les](#) votes [se](#) [feront à](#) bulletin secret.

Monsieur Frédéric Badin remercie les membres du Conseil d'Administration pour ces 4 années, et indique qu'il continuera encore un mandat.

Monsieur Frédéric BADIN remercie [enfin](#) [tous](#) [les](#) [présents à cette Assemblée Générale, leur souhaite de bonnes vacances en prenant soin d'eux.](#)

Fin de l'AG à 12h30

**Liste des clubs présents à l'AG du 27 Juin 2020 en Viso Conférence**

	Nb de voix
1. AS MANTAISE	7
2. CA MANTES	5
3. CLOC ACHERES	8
4. AS BONNIERES	5

Comité Départemental de Handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00042 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43  
Tél. : 01 30 54 09 60 / Email : [5878000@ffhandball.net](mailto:5878000@ffhandball.net) / Web : <http://www.comite78-handball.org>

5. AO BUC	3
6. CELLOIS HB	4
7. LE CHESNAY YHB	8
8. LES CLAYES SOUS BOIS HB	6
9. HB BOIS DARCY	3
10. ELANCOURT-MAUREPAS HB	8
11. AS MONTIGNY LE BRETONNEUX	10
12. PLAISIR HBC	8
13. AS POISSY HB	9
14. RAMBOUILLET SPORTS	5
15. HBC VELIZY	6
16. VERSAILLES HBC	7
17. US LE PECQ	5
18. HVC	10
19. TRIEL CHHB	6
20. USHB 2 V Vernouillet/Verneuil	7
21. TS VICINOIS 88 HB	5
22. HBC CONFLANS	10
23. GUYANCOURT HB	4
24. ASC TRAPPES	5
25. ASHB LES MUREAUX	5
26. ST GERMAIN HB	4
27. LIMAY HBC 78	3
28. VILLEPREUX HB	2

---

28 clubs

168 voix

Fin du compte-rendu.

La Secrétaire

Le Président